



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 107501

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le développement de la filière bois micronisé. Elle permet de valoriser des « déchets » en matériaux plus homogènes. On sait désormais extruder des matériaux contenant jusqu'à 70 % de bois pour de nouveaux usages (fabrication de profilés pour le bâtiment, par exemple). Aux États-Unis, la transformation du bois selon ces techniques représentait une production de 800 000 tonnes en 2004, et une croissance annuelle qui avoisinait les 25 % par an. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de favoriser le développement de cette filière.

Texte de la réponse

Les farines de bois issues de la micronisation (broyage très fin) permettent une valorisation des bois ronds mais aussi des produits connexes de l'industrie du bois en matériaux plus homogènes. Ces farines parfois compactées sous forme de granulats sont utilisées afin de produire de l'énergie et dans les procédés de filtration nécessaires à la production d'huiles et de boues. Elles sont également intégrées dans de nouveaux matériaux « composites bois polymères », qui sont utilisés de plus en plus dans le platelage, le bardage ainsi qu'en tant qu'éléments de menuiserie. L'association de ces « farines de bois » dans les thermoplastiques permet d'obtenir un produit intégrant de 40 % à 70 % de bois et ayant des caractéristiques proches des plastiques. Le ministère de l'agriculture et de la pêche entend favoriser le développement de ces nouveaux matériaux, car la demande française devrait augmenter rapidement comme en Allemagne et en Autriche. Cette évolution nécessite des efforts dans l'innovation des procédés ainsi qu'un renforcement des synergies entre le secteur du bois et celui des plastiques. Le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA) s'y emploie avec le soutien financier du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ainsi, ce dernier a financé les actions de ce centre technique à hauteur de 6,2 millions d'euros en 2006 et continuera à le soutenir en 2007. Dans ce cadre, celui-ci participe au groupe de normalisation qui définit les caractéristiques de ces produits et aide les entreprises françaises qui produisent des « composites bois polymères » à anticiper l'évolution de ces marchés à forte valeur ajoutée. De plus, à la demande du Gouvernement, Nicolas Forissier, délégué interministériel aux industries agroalimentaires et Claude Roy, coordinateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, travaillent à l'élaboration d'un plan sur le développement des biomatériaux. Dans ce cadre, ces derniers devraient faire des propositions de mesures concrètes, permettant notamment un développement des usages des biopolymères (regroupant les bois micronisés), au cours du premier trimestre 2007.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107501

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10946

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 773